

COMMUNE DE RUVIGNY (10410)

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 04 avril 2023 à 19h30

Convocation du 28 mars 2023

Présents : Carole HUP, maire ;
Rémi HANON et Françoise LALLEMAND maire-adjoints et ;
Corentin BONNEVIE, Aurélie GAUTHIER, Aurélien GAUTHIER, Denis GEOFFRAY, Sandrine HADJADJE, Delphine LARBALETIER, Bruno MARCHAND et Françoise PRIEUR conseillers municipaux.

Secrétaire : Françoise PRIEUR a été désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de madame le Maire qui demande aux conseillers s'ils ont bien tous été destinataires du compte rendu qui a été envoyé par mail. Ils répondent qu'ils l'ont bien tous reçu. Aucune remarque n'étant faite, il est accepté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR	
Délibération 2023-01	Approbation du compte de gestion 2022 du receveur municipal : APPROUVÉE
Délibération 2023-02	Approbation du compte administratif 2022 : APPROUVÉE
Délibération 2023-03	Affectation des résultats 2022 : APPROUVÉE
Délibération 2023-04	Vote des subventions 2023 : APPROUVÉE
Délibération 2023-05	Vote des taxes communales : APPROUVÉE
Délibération 2023-06	Vote du Budget Primitif 2023 : APPROUVÉE
Délibération 2023-07	SDDEA : renouvellement de l'installation communale d'éclairage en LED sur la commune : APPROUVÉE
Délibération 2023-08	Salle polyvalente : location en semaine (tarifs et modalités) : APPROUVÉE
Délibération 2023-09	Demande de rétrocession de voirie : REFUSÉE
Délibération 2023-10	CDG : convention de médecine préventive : APPROUVÉE
Délibération 2023-11	AMF : appel à la solidarité : REFUSÉE

Délibération 2023-01 : Approbation du compte de gestion 2022 du receveur municipal

Monsieur Rémi HANON, 1^{er} adjoint, fait part des résultats de clôture 2022 à savoir :

Un excédent de fonctionnement de	213 345.21 €
Un déficit d'investissement de	92 030.70 €
Soit un résultat de clôture de	121 314.51 €

Le conseil municipal, après avoir entendu la lecture du Compte de gestion 2022, **APPROUVE**, à l'unanimité, le Compte de Gestion du receveur municipal.

Délibération 2023-02 : Approbation du compte administratif 2022

Monsieur Rémi HANON présente le compte administratif 2022 qui peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement :

Dépenses de l'exercice	252 873.93 €
Recettes de l'exercice	285 002.59 €
Reprise de résultats antérieurs	181 216.45 €
Résultat de clôture l'exercice	213 345.21 €

Section d'investissement

Dépenses de l'exercice	223 391.29 €
Recettes de l'exercice	253 495.14 €
Reprise de résultats antérieurs	- 122 134.55 €
Résultat de clôture l'exercice	- 92 030.70 €

Restes à réaliser à reporter en N+1 (recettes) 53 100.00 €

Soit un résultat cumulé de **174 414.51 €**

Madame HUP sort de la salle pour que le Conseil Municipal puisse procéder au vote.

Le conseil, à 10 voix pour,

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser et que le compte administratif correspond, en tous points, au compte de gestion 2022 du receveur municipal

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération 2023-03 : Affectation des résultats 2022

Monsieur Rémi HANON, Adjoint aux finances, après avoir présenté le compte de gestion et le compte administratif en tous points similaires précise qu'il est maintenant nécessaire de procéder à l'affectation des résultats.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2022

Un résultat reporté au compte 001 92 030.70 € (dépenses)

Affectation en réserve (besoin de financement),

Compte 1068 : 38 930.70 € (recettes)

En section de fonctionnement de l'exercice 2022

Un résultat reporté au compte 002 174 414.51 € (recettes)

Délibération 2023-04 : Vote des subventions 2023

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de budgéter les subventions suivantes, identiques à celles attribuées en 2022 :

PRÉCISE que ces subventions seront versées, pour partie ou en intégralité, après dépôt d'une lettre de demande accompagnée d'un bilan financier 2022, d'un RIB et de la charte de la laïcité et des valeurs républicaines et selon les projets envisagés pour 2023.

UNC AUBE St Parres	cette association a été dissoute.
ADMR Lusigny	700 €
Coopérative scolaire Ecole de Ruvigny	150 €
École de musique de Lusigny	100 € (abstention de Françoise PRIEUR)
Divers	50 €
TOTAL	1 000 €

Françoise PRIEUR est sortie de la salle de 20h00 à 20h02

Délibération 2023-05 : Vote des taxes communales 2023

Compte-tenu de la proposition de la commission des finances, au vu du contexte économique actuel, après avoir étudié les augmentations possibles ainsi que les gains afférents et l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE de ne pas augmenter les taux en 2023

PRÉSENTE les taux semblables à ceux de 2022 :

Foncier bâti	37.38 %
Foncier non bâti	17,24 %
Taxe d'habitation	8,13 %

Délibération 2023-06 : Vote du Budget Primitif 2023

Ensuite, le Conseil Municipal, après avoir obtenu une explication sur les reports inscrits au budget primitif 2023 et les propositions de la commission des finances, à l'unanimité,

ACCEPTE le budget primitif qui se présente ainsi :

- en suréquilibre de fonctionnement à
332 914.00 € de dépenses et
414 914.51 € de recettes
- en équilibre d'investissement à 172 990.70 €

PRÉCISE que la fongibilité des crédits est maintenue au taux de 7.5 %.

VOTE pour une durée d'amortissement totale de 10 ans pour toutes les opérations à amortir soit 13 045.89 € de 2023 à 2032 au comptes 681 (chapitre 042) en dépenses de fonctionnement et 280411582 (chapitre 040) en recettes d'investissement.

Aurélien GAUTHIER est sorti de la salle de 20h22 à 20h24 puis de 20h36 à 20h47.

Délibération 2023-07 : SDEA : renouvellement de l'installation communale d'éclairage en LED sur la commune

Madame le Maire présente le devis reçu du SDEA pour le remplacement de toutes les ampoules en LED pour l'éclairage public de la commune. En effet, afin de faire face à la hausse des coûts de l'énergie, il est nécessaire de procéder à cette opération. Elle explique avoir reçu 3 devis dont le montant du dernier s'élève à 20 000 € (le reste est à la charge du SDEA). Monsieur Bruno MARCHAND précise qu'il est très important de se renseigner sur la durée de vie de ces lampes LED.

Au terme de cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE le devis du SDEA dont le montant du reste à charge pour la commune est de 20 000 €.

DEMANDE à ce que la durée de vie des lampes LED soit précisée et ne soit pas inférieure à 10 ans.

CHARGE Madame le Maire de signer ce devis et le transmettre au SDEA.

Délibération 2023-08 : Salle polyvalente : location en semaine (tarifs et modalités)

Madame le Maire explique avoir relevé quelques « manques » dans les tarifs proposés pour la location de la salle polyvalente et les modalités de celle-ci.

Elle propose donc d'ajouter ou modifier certains tarifs comme suit :

Personnes de l'extérieur

1 journée en semaine de 8h à 18h

100.00 €

Associations ou professionnels

Associations de Ruvigny proposant des animations et activités pour les habitants :

Pour les occupations en semaine :

- De façon occasionnelle (2 fois maximum par an) gratuit
- De façon répétée (à partir de 3), coût à l'année 150.00 €

Associations ayant leur siège à Ruvigny et ne proposant aucune activité ou animation pour les habitants de la commune

1 journée en semaine de 8h à 18h	80.00€
1 journée en semaine de 18h la veille à 8h le lendemain	120.00 €

Associations extérieures à la commune ou professionnels

1 journée en semaine de 8h à 18h	100.00€
1 journée en semaine de 18h la veille à 8h le lendemain	150.00 €

Au terme de cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **ACCEPTÉ** la modification ou l'ajout des tarifs ci-dessus pour la location de la salle polyvalente. **PRÉCISE** que les tarifs précédemment votés et non indiqués restent à l'identique.

Délibération 2023-09 : Demande de rétrocession de voirie

Madame le Maire donne lecture d'un courrier reçu de l'association des propriétaires du lotissement de la rue des Charmottes dans lequel ils demandent la rétrocession de la parcelle AC112 à la Mairie pour l'euro symbolique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 2 abstentions et le reste contre, **REFUSE** cette rétrocession pour l'euro symbolique.

CHARGE Madame le Maire d'en informer les demandeurs.

Délibération 2023-10 : CDG : convention de médecine préventive

Madame le Maire explique que la Mairie conventionne avec le Centre de Gestion pour la médecine préventive des agents (visites médicales...). Elle indique que la dernière convention est arrivée à terme mais surtout qu'un nouveau mode de conventionnement a été mis en place. En effet, avant il fallait juste payer (110 € +3.30 € de frais) lorsqu'un agent effectuait une visite médicale ; dorénavant, il est demandé 46 € par an et par agent ainsi que 70 € par visite médicale.

Le Conseil municipal, après examen, avec 1 abstention,

ACCEPTÉ la nouvelle convention de médecine préventive avec le Centre de Gestion,

CHARGE Madame le Maire de la signer et la retourner aux services compétents.

Délibération 2022-11 : AMF : appel à la solidarité

Madame le Maire donne lecture d'un courrier de l'AMF dans lequel ils appellent aux dons de solidarité pour les séismes qui ont eu lieu en Turquie et en Syrie.

Le Conseil municipal, avec 2 abstentions :

NE SOUHAITE PAS donner une suite favorable à cet appel aux dons.

Informations et questions diverses :

- Aire de jeux : une réflexion va être menée sur l'accès PMR avec le cheminement et la signalétique appropriée.

- Salle polyvalente : afin d'évaluer la consommation d'électricité lors des locations, il faudrait procéder à un relevé de compteur pendant les états des lieux entrant et sortant lors de différentes locations.
- Organisation d'une formation PSC1 : 2 administrés ont émis le souhait que la Mairie organise une formation aux premiers secours ainsi qu'à l'utilisation du défibrillateur. Contact va être pris auprès de différentes associations afin d'en étudier la faisabilité.
- PB fossé : contact va être pris avec le lycée agricole de Sainte Maure afin de voir ce qui est faisable.
- Aire de jeux : il faut remettre du gravier afin que ce ne soit pas dangereux pour les enfants.
- Fibre pour la Mairie : depuis le début du mandat, la commune ne peut procéder à son rattachement à la Fibre optique à cause de problèmes de fourreaux. La secrétaire a eu ORANGE et LOSANGE au téléphone et le problème est en passe de résolution.
- Colis seniors : des remerciements ont été reçus en Mairie.
- Demande de réglages des heures d'éclairage public par un administré. Vérifier et réfléchir selon les horaires déjà appliqués.
- Régulation des animaux : réflexion à engager sur la location de bois et champs communaux pour la chasse en plaine. 43 hectares pourraient être proposés. Voir ce qui est possible et bénéfique à envisager.
- Vide-greniers : les inscriptions se dérouleront tout au long du mois de mai.
- 14 Juillet : proposition de différents jeux : pêche aux canards, jeux en bois anciens, groupe de musiciens, voir pour le repas et les modalités de facturation.
- Antenne FREE : madame le Maire a rencontré l'agriculteur à qui le champ est loué et le responsable de chez FREE. Différentes propositions vont être faites.
- City-stade : l'inauguration aura lieu le mercredi 24 mai à 18h30.
- Arbre de Noël : il se déroulera le samedi 16 décembre.
- Ateliers seniors : le dernier s'est déroulé le 14 mars. Ceux-ci ne seront pas reconduits l'année prochaine, le conseil départemental n'ayant pas renouvelé le financement.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Maire déclare la session close.

La séance est levée à 21h58.

Le Maire,

 Carole HUP

